

Opérateurs de compétences

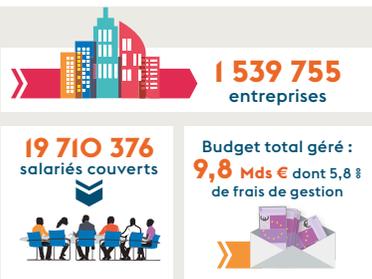
DES OPCA AUX OPCO : "UNE TRANSFORMATION RÉUSSIE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX DES BRANCHES"

La loi Avenir professionnel a transformé les 20 Opcas (organismes paritaires collecteurs agréés) en 11 Opco (opérateurs paritaires de compétences), recentrant leurs missions sur le développement de l'alternance, l'accompagnement des entreprises et le service aux branches professionnelles. Afdas, Akto, Atlas, Constructyts, L'Opcommerce, Opco 2i, Ociapiat, Opco EP, Opco Mobilités, Opco Santé et Uniformation, réunis en "Inter-Opco" informel, publient collectivement leurs chiffres-clés.

Infographie Centre Info

Document "Inter-Opco" disponible auprès des Opco individuellement

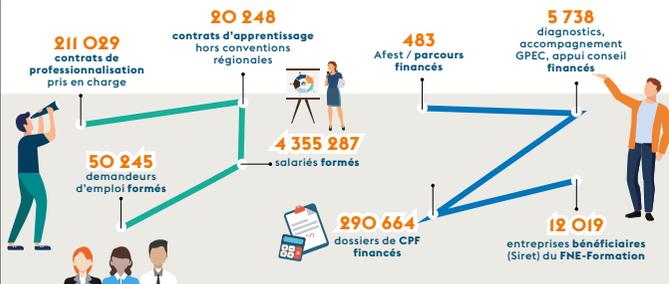
LES GRANDS CHIFFRES-CLÉS



PRÈS DE **600** ADMINISTRATEURS PARITAIRES AU SERVICE DES POLITIQUES DE BRANCHES, DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS.



LES INDICATEURS D'ACTIVITÉ



4,35 MILLIONS DE STAGIAIRES FORMÉS CHAQUE ANNÉE.



Agréés pour collecter les contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'alternance, Jusqu'à la date d'entrée en vigueur des dispositions relatives à la collecte par l'Urssaf ou la MSA.

Montant total de collecte 2019 : 4,3 Mds €

- Montant total des contributions conventionnelles de branches : **497 M€**
- Montant total des versements volontaires d'entreprises dans le cadre de services et d'accompagnements spécifiques : **875 M€**
- Montant des cofinancements obtenus hors péréquation : **279 M€**

94 % DU BUDGET CONSACRÉS AUX DÉPENSES D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES, SALARIÉS, ALTERNANTS ET DEMANDEURS D'EMPLOI.



INFFO FORMATION • N° 996 • DU 15 AU 31 OCTOBRE 2020

LA COLLECTE 2020 DES OPCO

L'annexe au projet de loi de finances 2021 de la formation professionnelle (dite "Jaune budgétaire", du fait de la couleur traditionnelle de sa couverture) livre notamment les chiffres-clés de la collecte 2020 (sur la masse salariale 2019) des onze opérateurs de compétences. Dans l'attente du transfert aux Urssaf (et caisses de la MSA) de la collecte des contributions légales au financement de la formation continue, de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaires à l'apprentissage, les Opco poursuivent l'activité de collecte des contributions que les Opcas et Octas exerçaient antérieurement.

Infographie Centre Info

www.performance-publique.budget.gouv.fr

CONTRIBUTION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (LÉGALE)

Total : **4 998,6** millions d'euros

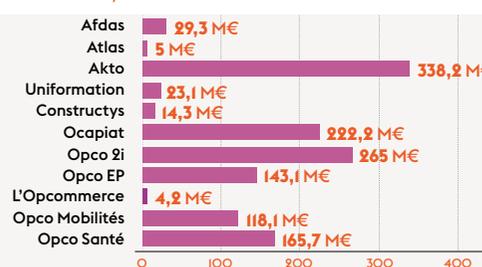


7,2 MILLIARDS D'EUROS

C'EST LE TOTAL DES COLLECTES DES OPCO EN 2020, SUR LA MASSE SALARIALE 2019 DES ENTREPRISES.

VERSEMENTS VOLONTAIRES

Total : **1 328,3** millions d'euros

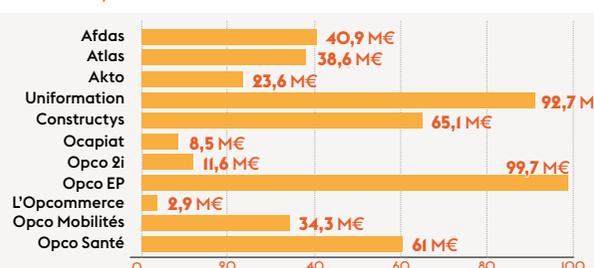


225,9 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE TOTAL DE LA COLLECTE DE LA CONTRIBUTION AU CPF-CDD PAR LES OPCO.

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES

Total : **478,8** millions d'euros



206,9 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE TOTAL DE LA COLLECTE DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES À L'APPRENTISSAGE PAR LES OPCO.

INFFO FORMATION • N° 999 • DU 1^{er} AU 14 DÉCEMBRE 2020